

Des fauteuils roulants pour jeunes poliomyélitiques

Autor(en): **Christe, James**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **91 (1982)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Opération Croix-Rouge Jeunesse Noël 1982

Des fauteuils roulants pour jeunes poliomyélitiques

Chaque automne, à l'approche des fêtes de Noël et de fin d'année, le Service Jeunesse de la Croix-Rouge suisse invite les enseignants de Suisse romande et leurs élèves à participer à un projet dont les buts pédagogiques (éducation à l'entraide, amitié et compréhension internationale) répondent à un besoin précis exprimé en Suisse ou à l'étranger.

C'est ainsi que les appels suivants ont été lancés:

- 1975 cahiers, crayons, lait en poudre pour les enfants de Somalie
- 1976 couvertures tricotées pour les enfants en Somalie
- 1977 construction d'un puits en Haute-Volta
- 1978 nouveau car de l'Amitié (Suisse)
- 1979 matériel scolaire pour les îles Comores
- 1980 poulaillers en Mauritanie (mini-projet de la Ligue adopté conjointement avec les CRJ d'Allemagne et d'Australie)
- 1981 «Un fanion...accourons», action d'entraide par les écoliers en faveur des personnes isolées dans leur localité (Suisse romande)

Cette année, c'est un mini-projet de la Ligue qui a été retenu: procurer des fauteuils roulants à des jeunes enfants poliomyélitiques.

Qu'est-ce qu'un mini-projet?

Chacun connaît les grands projets de la Croix-Rouge à travers le monde. Ceux du CICR par exemple qui visent à apporter protection et assistance aux victimes des conflits, ceux des différentes sociétés nationales de la Croix-Rouge, généralement coordonnés par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge dont le siège est à Genève, qui apportent secours aux victimes des

catastrophes naturelles. Etant donné le caractère de ces opérations de secours, il est très difficile d'y associer directement les jeunes des différents pays (1).

C'est pourquoi, en novembre 1977, à l'instigation du bureau de la Jeunesse de la Ligue, furent institués les mini-projets CRJ. Deux objectifs étaient ainsi visés: premièrement, donner aux jeunes un moyen concret de venir en aide à d'autres jeunes moins favorisés dans le monde, deuxièmement, servir de trait d'union entre les différentes sections nationales de jeunesse et favoriser la compréhension internationale.

Depuis le lancement de ces projets, une participation accrue des sections de la Croix-Rouge Jeunesse opératrices et coopérantes a été constatée dans le monde.

Tandis qu'en 1977 seuls 12 mini-projets étaient adoptés, leur nombre s'élevait à 46 en 1980. Voici en pourcentage et par région la répartition des sections opératrices (2) de la CRJ:

Amériques 31%; Afrique du Nord / Moyen-Orient 8%; Afrique 40%; Asie / Pacifique 17%; Europe 4%. Le total des contributions (fonds et matériel) reçues des sections nationales de la CRJ coopérantes à l'intention de ces projets s'élève à environ 200000 US.

Ainsi le programme des mini-projets reflète une coopération vivante et concrète répondant à une des préoccupations essentielles de la Croix-Rouge, c'est-à-dire l'assistance mutuelle et à des critères fondamentaux de son activité auprès de la jeunesse, c'est-à-dire la poursuite d'objectifs éducatifs et pédagogiques.

Quelques précisions sur l'opération CRJ Noël 1982

D'entente avec les membres des diverses commissions Croix-Rouge Jeunesse (Société pédagogique vaudoise, Société des enseignants jurassiens, Société des enseignants du Jura bernois),



un mini-projet proposé par le Bureau Jeunesse de la Ligue a été retenu. **Il s'agit de trouver l'argent nécessaire pour l'achat de cinquante voiturerettes pour enfants handicapés à la demande de la Croix-Rouge centrafricaine. Le coût de ce projet représente 1543500 francs CFA, ce qui équivaut à environ 9300 francs suisses.** Dans ce cas les voiturerettes seront achetées sur place. Pour essayer d'obtenir l'argent nécessaire, la CRJ lance un appel à tous les jeunes de Suisse romande par l'intermédiaire de son bulletin d'information *Contact + Jeunesse* adressé au corps enseignant.

Cet appel se présente sous la forme d'une affiche pour la classe présentant les divers aspects du problème, soit le mini-projet lui-même et des informations didactiques sur la République centrafricaine, sa géographie, son histoire, son économie.

Nous espérons vivement que ce projet trouvera un écho favorable auprès des



jeunes et auprès des enseignants. En cette période de l'année, la grande majorité des enfants de chez nous

reçoivent d'innombrables cadeaux par lesquels on leur offre le superflu; l'opération CRJ Noël 1982 voudrait leur faire prendre conscience que d'autres enfants dans le monde ne disposent même pas du nécessaire. Pour ces jeunes poliomyélitiques, un fauteuil roulant, c'est une paire de jambes.

Si vous désirez, vous aussi, participer à cette action, envoyez votre don, même modeste, à Croix-Rouge Jeunesse Lausanne, CCP 10-19338.

James Christe

(1) Le No 6 du 1^{er} septembre 1982 de la Croix-Rouge suisse a consacré un article aux opérations de secours de la Croix-Rouge suisse dans le monde.

(2) On appelle «opératrice» une section CRJ qui présente un projet et s'engage à en assurer la réalisation grâce à l'aide d'une section dite «coopérante ou participante».

Au moment de passer la main

Il est de coutume, lorsqu'une personnalité quitte une fonction importante après une longue et fructueuse carrière, de rédiger un panégerique faisant étalage de ses qualités, de ses actions les plus remarquables et de ses créations ou publications, le tout ponctué de dates et peut-être même de citations. Mais, pour peu qu'on n'y prenne garde et que l'on utilise le passé, le texte ressemble trop souvent à une notice nécrologique.

En l'occurrence toutefois, le danger d'en arriver là n'est pas grand, car, tout d'abord, si le Professeur Haug se retire de la présidence de la Croix-rouge suisse, ce n'est ni par épuisement ou lassitude, ni parce que l'âge ou la santé l'y auraient contraint. On sait en effet que c'est tout simplement parce que les statuts fixent une limite stricte à la carrière des membres des organes centraux. Le danger est également minime dans la mesure où notre ancien président continuera à nous apporter les fruits de ses connaissances, de ses réflexions et de son expérience sous plusieurs formes. Nous comptons sur lui au Conseil de

direction où il siègera encore en tant que membre d'honneur. Nous comptons sur lui dans la délégation de la CRS à l'Institut Henry-Dunant, dont il connaît dès leur début toutes les arcanes. Nous comptons aussi sur l'ouvrage magistral qu'il prépare sur la Croix-Rouge internationale et nous espérons bien qu'il pourra tenir sa promesse de s'occuper d'un domaine trop laissé à l'écart de nos préoccupations: la diffusion des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, car il est indispensable que notre population soit mieux informée de ses droits et des devoirs humanitaires au cas où notre pays aurait à subir un conflit armé. Le Professeur Haug est le mieux à même de prendre cette tâche en main. Enfin nous comptons sur lui pour qu'il nous rappelle, le cas échéant, les limites au-delà desquelles il est dangereux que la Croix-Rouge s'aventure. Combien, en effet, il est parfois tentant d'oublier les principes fondamentaux de la Croix-Rouge. Face à un conflit, par exemple, quelle tentation de n'être pas neutre et de prendre parti pour l'un ou

l'autre belligérant au risque de compromettre tout un capital de confiance en l'institution. Et quand on a la lourde responsabilité de trouver les fonds nécessaires pour financer les activités, combien il est tentant de se laisser bercer par les voix des sirènes qui nous proposent des moyens aisés de recevoir des millions et des millions.

Le titre de membre d'honneur qui lui a été décerné le 27 juin dernier par l'Assemblée des délégués ne signifie donc pas pour lui que désormais il restera pétrifié en statue immobile et muette. Dieu nous en garde!

Chacun sait qu'avant de devenir président de la Croix-Rouge suisse en 1968, Hans Haug avait été engagé au Secrétariat central à Berne en qualité de juriste puis comme secrétaire général en 1952. C'est sous son égide que notre Société nationale est réellement sortie de la période de guerre et qu'ont été développées toutes sortes d'activités nécessitant plusieurs modifications conceptionnelles, statutaires et structurelles. Autant comme secrétaire général que comme président, il